Permis à points

Ecole élémentaire Paul Doumer

Prénom:

Année scolaire 2012 - 2013





<u>Projet de permis à points</u> <u>Ecole élémentaire Paul Doumer</u>

(projet inclus dans le projet d'école 2010/2014)

Pour information, voici quelques compétences devant être acquises en fin de cycle 2 dans le domaine <u>Vivre Ensemble</u> :

- Commencer à se sentir responsable.
- Respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions.
- Comprendre que les règles acceptées permettent la liberté de chacun.

Il y a aussi des compétences devant être acquises en fin de cycle 3 dans le domaine de <u>l'Éducation Civique</u> :

- Respecter ses camarades et accepter les différences.
- Participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie.
- Refuser tout recours à la violence dans la vie quotidienne de l'école.
- Comprendre quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par les contraintes de la vie collective.

Chaque élève a un permis à points, valable pour chaque période scolaire, sur lequel 40 points sont notés. Un « barème » suivant le type d'infractions est institué.

Les élèves perdent leurs points sur leur permis s'ils enfreignent les règles de vie de la classe et de l'école.

Attention, le carnet à point ne concerne pas le travail scolaire (travaux non rendus, signatures des parents absentes, etc...).

Avec la mise en place, un tableau explicatif des interventions des adultes de l'école envers les familles a été élaboré:

20 Points perdus: convocation des parents par l'enseignant responsable de la classe.

30 Points perdus : convocation par le Directeur.

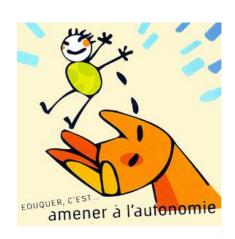
Sanctions si retrait: pour tout acte grave, signalement par le Directeur et mise en place possible d'une équipe éducative.

Le permis est l'élément d'évaluation du comportement de l'élève au sein de l'école.

Ce permis est joint au dossier scolaire (en référence à la compétence 6 du deuxième palier du socle commun "respecter les règles de la vie collective", programmes de l'école élémentaire).

Effets attendus:

- √ diminuer les petites incivilités dans l'école,
- ✓ éviter que les élèves fassent des différences entre les adultes de l'école,
- ✓ permettre d'avoir un climat d'école encore plus serein et ainsi obtenir des conditions optimales pour les apprentissages,
- ✓ responsabiliser les élèves qui peuvent ainsi analyser leurs comportements,
- √ valoriser les élèves respectant les règles de l'école,
- √ développer l'autonomie citoyenne des élèves.



Ecole élémentaire Faul Doumer 26, rue Raymond Gaudry 45140 St Jean de la Ruelle

Permis à points

Nom:

Prénom:

Tériode de validité :

Signature:

• Elève

• Enseignant(s)

Liste des infractions

1 point : Ne pas respecter les règles de la classe, Manger du chewing-gum dans l'école, Jeter des détritus par terre, Cracher par terre,

Ne pas se ranger à la sonnerie,

2 points : Se moquer des autres, Jouer dans les toilettes,

3 points :Ne pas respecter le matériel de l'école, de la classe ou d'un camarade,
S'énerver contre un camarade,
Ne pas être calme dans les couloirs,

4 points : Etre vulgaire, insulter ou menacer un camarade, Ne pas obéir à un adulte de l'école,

5 points : Se battre, frapper, Voler, racketter,

Manquer de respect aux adultes.

Points

39	38	37	36
34	33	32	31
29	28	27	26
24	23	22	21
19	18	17	16
14	13	12	11
9	8	7	6
4	3	2	1
	34 29 24 19 14	34 33 29 28 24 23 19 18 14 13 9 8	34 33 32 29 28 27 24 23 22 19 18 17 14 13 12 9 8 7

Signature du (des) parent(s)

Semaine	Signature
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	